

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 29
Date de la convocation : 28 mai 2014

N° 14.06.04.20

L'an deux mille quatorze et le quatre du mois de juin, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. le Maire.

PRÉSENTS : MM SAVY, BOUSQUEL, Mme PASDELOU, MM LARGUIER, BRAEMER, Mme THALY-BARDOL, MM PINETON DE CHAMBRUN, GREPINET, ROQUES, GRAVIER, Mmes ROBERT, MOULAOU, M. CASTELL, Mme CAMBON, M. ROESCH, Mmes JULLIEN, PRIE, MERLET, VIGNERON, MM ALLOUCHE, CONTE, Mmes GAUZY-CHABLE, PLAYS, M. GOEPFERT.

PROCURATIONS : Mme MICHEL en faveur de M. BRAEMER
Mme MACHERY en faveur de M. BOUSQUEL
M. LOPEZ en faveur de Mme VIGNERON
Mme LABORDE en faveur de Mme PLAYS
M. JULIEN en faveur de M. ALLOUCHE

CESSION TERRAIN BS 138

Rapporteur : M. BRAEMER

Par délibération du Conseil municipal du 17 janvier 2005, la commune avait décidé de céder à titre gratuit la parcelle BS 138 qui fait partie du domaine privé de la commune au profit de M. SINIC, propriétaire de la parcelle BS 122 du PVR le Berger en compensation des emprises nécessaires à la réalisation de la voirie.

Le 8 décembre 2005, la parcelle BS 122 a été cédée à M. TEYSSIER par M. SINIC. La BS 122 a fait l'objet depuis d'une division pour créer les parcelles BS 148 et BS 149.

L'étude notariale n'est pas en mesure de finaliser l'acte et invite la Commune à autoriser la cession de la parcelle BS 138 au nouveau propriétaire.

Cette partie de terrain ne présente pas un intérêt majeur pour la commune.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- céder à M. Teyssier, un terrain d'une superficie de 69 m² environ, correspondant à la parcelle cadastrée BS 138
- conclure cette cession à titre gratuit
- dire que tous les frais afférents à ces cessions seront à la charge de l'acquéreur
- d'autoriser M. le Maire à signer tout acte, et tout document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de M. Braemer à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en préfecture le 25.06.2014

et publication le 26.06.2014



Le Maire,

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : CESSION DE TERRAIN BS 138

Date de transmission de l'acte : 25/06/2014

Date de réception de l'accusé de
réception :

Numéro de l'acte : 14-06-04-20 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 034-213401235-20140604-14-06-04-20-DE

Date de décision : 04/06/2014

Acte transmis par : Corinne BERNAL

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.2. Alienations
3.2.1. Délibérations

